

Concours Ateliers d'Art de France

Agenda non classé

Présentation du dispositif

— Description

Le Concours Ateliers d'Art de France récompense des créateurs de talent dans 2 catégories : Création et Patrimoine.

"Catégorie Création" : récompense une œuvre originale, à vocation utilitaire ou non utilitaire. Sa création doit être le fruit d'un processus de travail de la matière nécessitant la maîtrise d'un ou plusieurs savoir-faire et s'appuyant sur une démarche artistique.

"Catégorie Patrimoine" : s'adresse aux professionnels pouvant présenter une œuvre originale ou un ouvrage de restauration, de conservation ou de création, intervenant dans le domaine du patrimoine bâti ou non bâti. La réalisation de cette pièce nécessite une parfaite connaissance de la matière, ainsi qu'un savoir-faire traditionnel en vue de sa transformation.

— Candidats

Le Concours Ateliers d'Art de France est réservé aux professionnels exerçant un métier d'art et doivent :

- exercer sur le sol français : le siège social de l'atelier est situé dans la région pour laquelle ils concourent,
- justifier d'un statut de professionnel exerçant l'un des métiers d'art figurant sur la liste officielle établie par [le décret ministériel du 24 décembre 2015](#), quel que soit leur statut fiscal,
- présenter une œuvre de création ou de restauration du patrimoine, réalisée ou restaurée en solo ou en duo,
- exercer un métier d'art fondé sur un processus de travail de la matière dans un atelier, nécessitant la maîtrise d'une technique ou d'un ensemble de savoir-faire complexes,
- présenter des productions à caractère artistique intrinsèque qui porte l'empreinte de l'atelier dont elles sont issues,
- la mise en œuvre du métier d'art est entièrement intégrée selon un mode de production en pièces uniques ou en petites séries.

— Dotations

Le Concours est doté au niveau régional de 28 prix régionaux, ils sont dotés de 1 000 € TTC pour chacune des catégories "Création" et "Patrimoine".

Le Concours est doté au niveau national de différents outils de valorisation de l'activité professionnelle :

- l'accès à une journée de formation abordant la participation à un salon grand public et/ou professionnel,
- une visibilité et un accès aux marchés économiques par un stand offert sur le salon professionnel international, MAISON&OBJET pour le lauréat national de la catégorie "Création" et sur le Salon International du Patrimoine Culturel pour le lauréat national de la catégorie "Patrimoine". Dans le cas où les contraintes sanitaires ne permettraient pas la tenue de ces salons, il sera envisagé une exposition dans un espace de vente choisi par Ateliers d'Art de France.

Déposer son dossier

- https://www.ateliersdart.com/formulaires/concours_aaf/form_1.php